

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 010665 – ASA 36/009/01

Action complémentaire sur l'EXTRA 43/01 (ASA 36/004/01 du 13 juillet 2001) et suivante (ASA 36/006/01 du 25 septembre 2001)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PEINE DE MORT / EXÉCUTION IMMINENTE

SINGAPOUR

Thiru Selvam (h), fils de Nagaretnam, 28 ans

Londres, le 12 octobre 2001

Amnesty International a appris avec une grande tristesse que Thiru Selvam avait été pendu à l'aube du 28 septembre 2001. Cet homme avait été condamné à mort pour trafic de stupéfiants en septembre 2000.

Merci beaucoup à tous ceux qui sont intervenus en faveur de Thiru Selvam. Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau d'Actions urgentes.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*